

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

27 AVR. 2021

ID : 056-215601626-20210421-DB20210415-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 21 avril 2021

TARIFICATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Patricia QUERO-RUEN.

Absent :

Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Absent : 01

DIRECTION RESSOURCES

n°15

TARIFICATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Rapporteur : Pascal GUERIF

Il est proposé d'appliquer une base d'augmentation de 1% des tarifs de la restauration municipale pour l'année scolaire 2021-2022.

	Tarifs	Tarifs
	2020-2021	2021-2022
251 – Restauration Municipale		
Tarif du repas pris sur le lieu de travail	3,17 €	3,21 €
Tarif du repas pris au restaurant municipal (cafétéria "Océanis")	5,83 €	5,89 €
Tarif du repas pour le personnel enseignant	5,83 €	5,89 €
(Reconduction de la minoration pour les personnels enseignant et municipal dont l'indice majoré ne dépasse pas 480) Prix du repas minoré : 4,60 € en 2021-2022		
Tarif du repas pour les salariés extérieurs	5,83 €	5,89 €
Tarifs de restauration scolaire		
A - Pour les établissements publics		
Catégorie du Quotient : B	0,83 €	0,84 €
Catégorie du Quotient : C	1,96 €	1,98 €
Catégorie du Quotient : D	2,62 €	2,64 €
Catégorie du Quotient : E	3,13 €	3,16 €
Catégorie du Quotient : F	3,36 €	3,39 €
Catégorie du Quotient : G	3,59 €	3,62 €
Catégorie du Quotient : H	3,74 €	3,77 €
Catégorie du Quotient : I (ext.)	3,77 €	3,80 €
B - Pour l'accueil dans le cadre d'un protocole d'accueil individuel d'enfant allergique		
Catégorie du Quotient : B	0,33 €	0,34 €
Catégorie du Quotient : C	0,77 €	0,78 €
Catégorie du Quotient : D	1,00 €	1,01 €
Catégorie du Quotient : E	1,20 €	1,21 €
Catégorie du Quotient : F	1,30 €	1,31 €
Catégorie du Quotient : G	1,39 €	1,41 €
Catégorie du Quotient : H	1,39 €	1,41 €
Catégorie du Quotient : I (ext.)	1,48 €	1,50 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

27 AVR. 2021

ID : 056-215601626-20210421-DB20210415-DE

Tarif repas ALSH et mercredi	Tarif 2020-2021	Tarif 2021-2022
Catégorie du quotient : B	0.83 €	0.84 €
Catégorie du quotient : C	1.96 €	1.98 €
Catégorie du quotient : D	2.62 €	2.64 €
Catégorie du quotient : E	3.13 €	3.16 €
Catégorie du quotient : F	3.36 €	3.39 €
Catégorie du quotient : G	3.59 €	3.62 €
Catégorie du quotient : H	3.74 €	3.77 €
Catégorie du quotient : I (ext)	3.77 €	3.80 €

Tarif du repas passeport	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
Catégorie du quotient : B	0.93 €	0.94 €
Catégorie du quotient : C	2.20 €	2.22 €
Catégorie du quotient : D	2.93 €	2.96 €
Catégorie du quotient : E	3.51 €	3.55 €
Catégorie du quotient : F	3.77 €	3.81 €
Catégorie du quotient : G	4.01 €	4.05 €
Catégorie du quotient : H	4.19 €	4.23 €
Catégorie du quotient : I (ext)	4.22 €	4.26 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 06 avril 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 08 avril 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** les tarifs de la restauration municipale pour l'année 2021-2022.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire